

De nouvelles opportunités CEE pour les industriels

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie est un outil à disposition des industriels qui souhaitent réduire leurs consommations d'énergie et décarboner leurs sites.



Il existe 33 opérations standardisées pour les industriels.

3 nouvelles opérations vont être créées par le 62ème arrêté. Ce sont de nouvelles opportunités de financement pour vos projets de récupération de chaleur fatale.



Pompe à chaleur en réhausse de température

Cette opération va permettre de valoriser la mise en place d'une ou plusieurs PAC pour réhausser la température de la chaleur fatale récupérée.



Etude de dimensionnement préalable réalisée



Fluide frigorigène dont le PRG est < 150



COP annuel moyen minimum défini selon usage



Conversion en électricité ou air comprimé

Cette opération va permettre de valoriser la conversion de la chaleur fatale récupérée en électricité ou air comprimé à condition de l'utiliser en interne.



Etude de dimensionnement préalable réalisée



Rendement brut de la machine thermodynamique conforme à la fiche



Système de stockage de chaleur fatale

Cette opération permet de valoriser le stockage de chaleur fatale dans le cas où les besoins de chaleur sur le site ne sont pas simultanés.



Etude de dimensionnement préalable réalisée



La capacité maximale du système et le rendement du système sont $\geq$ à ceux de l'étude de dimensionnement

Ces opérations ne sont pas cumulables entre elles, ni avec les autres opérations de récupération de chaleur. Nos équipes vous accompagnent dans la conception, réalisation et le financement de vos projets de récupération de chaleur fatale.